

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 17 décembre 2024

N° VA_DEL2024_210

Objet : Quatrième affectation des crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2024 - aides à l'emploi sportif, aux bourses aux jeunes et adult'sport

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Graziella MOENECLAËY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Stéphanie LEBLANC, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Hélène HARDY, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT, Catherine BOUTTÉ étant excusés.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique sportive à soutenir les actions des associations visant à contribuer à l'éducation de leurs publics ainsi qu'à l'animation et au rayonnement de la Ville.

Au budget primitif 2024, l'enveloppe globale à répartir sous forme de subventions au bénéfice des associations œuvrant dans ce secteur s'élevait à 1 200 800 € dont 50 000 € affectés à l'ESBVA LM pour sa qualification au Final Four Euroleague.

Après affectation de 195 000 € au budget supplémentaire, elle s'élève à 1 395 800 €.

Ont été octroyées par délibérations successives des subventions pour un montant de 1 237 452 €.

Une enveloppe spécifique d'un montant de 78 000 € inclus dans le montant global, a été attribuée au soutien à la pratique sportive pour :

- l'aide à l'emploi sportif destinée à faciliter l'embauche de personnels qualifiés au sein des associations,
- l'aide aux bourses aux jeunes et adult'sport permettant aux familles d'inscrire leur (s) enfant (s) dans le club sportif de leur choix, et aux adultes de pratiquer une activité sportive. La bourse aux jeunes est réservée pour les enfants de moins de 18 ans, l'adult'sport concerne les adultes de 18 ans et plus. Les familles bénéficiaires paieront une cotisation réduite du montant de l'aide accordée qui sera versée

directement à l'association correspondante.

Après instruction des demandes déposées par les associations, les affectations reprises dans les tableaux ci-annexés sont proposées à l'Assemblée Délibérante pour un montant total de 54 235 €.

En cas de non réalisation des objectifs, de faute de l'association ou de non-respect du contrat d'engagement républicain, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamée par la collectivité.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 2 décembre 2024, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser le versement des subventions aux organismes cités ci-dessous pour un montant total de 54 235 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants types ci-annexés avec chacun des organismes concernés.

Imputation comptable : 65748 30 5110

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 20 décembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20241217-207669-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 19 décembre 2024

Tableau d'affectation - aide à l'emploi sportif

2ème, 3ème et 4ème trimestre 2024

Association	Montant proposé
ACVA (Athlétic Club Villeneuve d'Ascq)	2 317,00 €
ALA GEA	74,00 €
ABCVA (Arbonnoise Badminton Club de Villeneuve d'Ascq)	88,00 €
ASVAM (Association Sportive Villeneuve d'Ascq Métropole)	2 828,00 €
AVAN NATATION	701,00 €
AS Arbonnoise	76,00 €
BVA	22,00 €
Club Sportif de BRIGODE	1 044,00 €
CEVA (Cercle d'Escrime VA)	485,00 €
ENERGYM	276,00 €
ESBVA (Entente Sportive de Basket de Villeneuve d'Ascq)	2 385,00 €
ESBVA-LM	4 962,00 €
FOS GV	89,00 €
FOS Tennis	1 124,00 €
Fos Tennis de Table	828,00 €
VDA FLERS OS (Villeneuve d'Ascq Flers Olympique Sportif)	1 228,00 €
HBCV	4 087,00 €
Judo Club Flers Sart	1 229,00 €
La Raquette	3 743,00 €
Les Intrépides	500,00 €
Stade Villeneuvois (Lille Métropole Rugby Club Villeneuvois)	7 604,00 €
Office Municipal des Sports	7 730,00 €
Pirouette	212,00 €
Sac à Pof	576,00 €
Samyoga	165,00 €
St Jean Baptiste	1 152,00 €
US Ascq (Union Sportive Ascquoise)	787,00 €
VA-TRIATHLON (Villeneuve d'Ascq Triathlon)	1 731,00 €
VAFF	1 664,00 €
VARS-LM (Villeneuve d'Ascq Rythme et Sport - Lille Métropole)	1 208,00 €
TOTAL	50 915,00 €

TABLEAU D'AFFECTATION BOURSES AUX JEUNES
ANNEE 2024

Domaine 11 (Sports Loisirs)			
Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)			
Nom de l'association	Imputation	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AVAN NATATION	65748	4	250 €
INSTITUT DE JUDO	65748	5	370 €
St JEAN BAPTISTE	65748	14	595 €
TAEKWONDO CLUB	65748	27	1 355 €
US ASCQ	65748	3	125 €
VARS LM	65748	1	70 €
VIKA	65748	11	420 €
TOTAL		61	3 185 €

TABLEAU D'AFFECTATION AIDE ADULT'SPORT
ANNEE 2024

Domaine 11 (Sports Loisirs)			
Action : 6 (Sport de masse) - Activités : 1 (Clubs/associations)			
Nom de l'association	Imputation	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
INSTITUT DE JUDO	65748	2	60 €
FOS TENNIS DE TABLE	65748	1	30 €
VIKA	65748	1	45 €
TOTAL		4	135 €

**AVENANT N° MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

Entre :

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération VA_DEL2024_ du 17 décembre 2024.

et :

L'association dénommée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social se situe à, N° Siret représentée par La, Le Président (e)

Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le

ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article 3 est modifié comme suit :

Par délibération n° VA_DEL2024_ du 17 décembre 2024, la Ville a souhaité octroyer une subvention supplémentaire pour l'année 2024 d'un montant de :
..... € au titre.....

Lesquelles seront versées sur le compte n° de ouvert à la banque, – à et imputées sur les crédits :

..... pour un montant de €.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour l'Association,
La, Le Président (e),
.....

Pour la Commune,
Le Maire,
G. CAUDRON.

**AVENANT N° MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

Entre :

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération VA_DEL2024_ du 17 décembre 2024.

et :

La SCIC ESBVA LM, dont le siège social se situe à,
N° Siret représentée par Le Président
.....

Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le

ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article 3 est modifié comme suit :

Par délibération n° VA_DEL2024_ du 17 décembre 2024, la Ville a souhaité octroyer une subvention supplémentaire pour l'année 2024 d'un montant de :
..... € au titre.....

Lesquelles seront versées sur le compte n° de ouvert à la banque, – à et imputées sur les crédits :

..... pour un montant de €.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour la SCIC ESBVA LM,
Le Président,
.....

Pour la Commune,
Le Maire,
G. CAUDRON.